

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER à Hamid HAMLIL, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2021	Le 9 septembre 2021	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

2021-06-28 Subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise-Entreprise « Je roule au biogaz de... » ZA du Technoparc à Delle *Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu la délibération n° 2017-04-06 du 15 juin 2017 relative à l'intervention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté en matière d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
Vu la délibération n° 2018-02-16 du 08 mars 2018 relative à la politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Au terme de l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) « les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier d'entreprise (...).



Pour soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération n°2018-02-16 en date du 08 mars 2018. Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche Comté est autorisée à intervenir, en complément de l'aide apportée par la collectivité.

C'est dans ce cadre, en réponse à une sollicitation adressée à la Communauté de communes du Sud Territoire par M. MILLOT Directeur Général de la société « je roule au biogaz de... » qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

La SAS nouvellement créée en mai 2020 souhaite proposer sur la ZA du Technoparc à Delle un service de restauration sur place et à emporter dans un projet plus global intégrant la vente de carburant (diesel, essence, bio GNV, électrique) et le lavage de voitures. La société se porte acquéreur de l'ancien bâtiment de 850 m2 appartenant à la société Doras et situé sur une parcelle de 8 000 m2 sur la zone d'activités. Ce bâtiment entièrement réhabilité hébergera le restaurant.

Le coût de l'opération du projet immobilier subventionnable porté par « je roule au biogaz de.... » est de 485 500 €.

La Commune de Delle étant située en zone AFR (Aide à Finalité Régionale), l'entreprise peut prétendre à bénéficier du régime cadre SA 58979 avec un taux d'intervention de 30 % mais une aide intercommunale plafonnée dans le règlement d'intervention approuvé par la Collectivité à la somme de 40 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 37 voix pour et 2 abstentions des membres présents, décide :

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la société « je roule au biogaz de.... » à hauteur de 40 000 € (zone AFR régime cadre SA 58979) correspondant au montant plafond de l'aide défini par la Collectivité,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention d'attribution.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le

VENDREDI 24 SEP. 2021

Le Président,

